



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

Strasbourg, le 18 mars 2005.

**Lancement du Fonds commun de placement à risque  
Alsace Inter Régio Fonds d'investissement (AIRFI)  
et de la Société de capital investissement Alsace Amorçage :  
deux outils d'investissement destinés aux entreprises à potentiel de  
croissance des Régions Alsace, « Grand-Est » et limitrophes de l'Allemagne  
et de la Suisse**

### **Renforcement des outils régionaux au service de l'innovation**

Dans le cadre d'une convention sur le développement économique, la Région Alsace et la Caisse des Dépôts ont souhaité créer deux nouveaux outils d'investissement destinés prioritairement aux entreprises technologiques alsaciennes et des régions limitrophes.

Il s'agit, par ces instruments de compléter la gamme de structures et d'outils au service des entreprises innovantes.

**Adrien Zeller**, Président du Conseil Régional d'Alsace et **Francis Mayer**, Directeur général de la Caisse des Dépôts, ont inauguré ce jour les fonds **AIRFI** et **Alsace Amorçage**, en présence de l'ensemble des souscripteurs.

### **Une compétence trans-nationale :**

**AIRFI est un fonds de capital risque régional, basé à Strasbourg, souscrit dans un premier temps à hauteur de 13,8 M€** par la Région Alsace (2,3 M€), le Fonds pour le capital investissement régional (CDC Entreprises, FEI, San Paolo IMI) (4,6 M€), les Banques Populaires d'Alsace (2,3 M€), la Caisse d'Épargne d'Alsace (2,3 M€) et par la Landesbank Saar (2,3 M€).

Il a pour vocation de prendre des participations minoritaires dans des entreprises à fort potentiel de croissance, exerçant leur activité dans les secteurs innovants de l'industrie et des services. Ces entreprises doivent être situées en Alsace ou sur l'espace tri-national « Régio » (régions limitrophes de l'Allemagne et de la Suisse) ou le « Grand Est » français (Franche-Comté, Lorraine, Bourgogne et Champagne Ardennes).

Stéphane Boudon assurera le pilotage d'AIRFI qui sera, à terme, géré par une société de gestion régionale dont il assurera la Présidence. Dans l'intervalle AIRFI est géré par ACE Management, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers pour la gestion de FCPR et présidée par Thierry Letailleur.

### **Favoriser et conseiller les entreprises émergentes :**

Alsace Amorçage est dotée d'un capital de 1,5 M€, à parité par la Région Alsace et CDC Entreprises, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts.

Alsace Amorçage a vocation à investir dans la création de sociétés à haut niveau technologique au moment où leur période d'incubation rend crédible leur viabilité économique, mais où certains éléments du plan d'affaires, notamment la preuve du concept, restent à confirmer.

La prospection des dossiers orientée vers les équipes de recherche publiques et privées et les structures régionales favorisera l'émergence de jeunes entreprises innovantes à fort contenu technologique (SEMIA, BIOVALLEY, ULP Industrie,...).

Le fonds interviendra sur les phases initiales de la création d'entreprises technologiques alsaciennes, à un stade précoce de leur vie afin de favoriser leur démarrage.

Alsace Amorçage est conseillée par SEMIA qui dispose d'une équipe de professionnels en prospection, validation et suivi de jeunes entreprises technologiques, en mesure de trouver des investisseurs potentiels. Elle s'appuiera sur un comité de scientifiques et d'industriels.

\* \* \*

**Contacts presse :**

Région Alsace : Gaëlle Tortil - tél. : 03 88 15 69 84 - port. : 06 78 79 93 36

gaelle.tortil@region-alsace.fr

Airfi : Stéphane Boudon - port : +33(0)6 72 74 88 14 - airfi@wanadoo.fr

Caisse des Dépôts : David Manjarres - tel : 01 58 50 72 80



# AIRFI

## Alsace Inter Regio Fonds d'Investissement

Afin de stimuler encore davantage l'activité économique, la création d'entreprises et d'emplois, et la valorisation des acquis technologiques, la Région Alsace, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne d'Alsace, la Banque Populaire d'Alsace et la Landesbank Saar, a décidé de participer à la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) nommé Alsace Inter Regio Fonds d'Investissement (AIRFI).

### Pourquoi ?

AIRFI est destiné à prendre des participations minoritaires en fonds propres dans des entreprises non cotées à fort potentiel, situées en Alsace, mais aussi dans un environnement plus large incluant l'espace tri-national dénommé " Regio ".

### Pour qui ?

Le Fonds investira exclusivement dans des entreprises de moins de 500 salariés, dont la situation nette est inférieure à 75 M€. Ces PME devront appartenir aux secteurs basés sur les sciences de la vie, les industries liées aux technologies de l'information et de la communication, les sciences de l'ingénieur (chimie, matériau, optique) et les services de nature industrielle (énergie, environnement).

**Les investissements réalisés devront présenter les profils suivants :**

- des investissements dans des entreprises à dimension technologique,
- des investissements dans des entreprises dynamiques de secteur plus traditionnel,
- des investissements de type " capital-risque ",
- de façon exceptionnelle, des investissements de type amorçage.

### Où ?

Alsace, le Pays de Bade et le Sud Palatinat en Allemagne, les quatre cantons du Nord Ouest en Suisse.

### Comment ?

La demande est à adresser à Monsieur Stéphane BOUDON  
AIRFI 15 rue des Juifs - 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 52 45 46 - Fax : 03 88 52 92 50

### Contact

■ **AIRFI**  
Stéphane BOUDON - Tél. : 06 72 74 88 14  
e-mail : [airfi@wanadoo.fr](mailto:airfi@wanadoo.fr)

■ **Région Alsace**  
35 avenue de la Paix - BP91006  
67000 STRASBOURG

*Direction du Développement Economique*  
Tél. : 03 88 15 68 80 - Fax : 03 88 15 68 89  
e-mail : [eco@region-alsace.fr](mailto:eco@region-alsace.fr)

**Carole LANG** - Tél. : 03 88 15 68 82  
e-mail : [carole.lang@region-alsace.fr](mailto:carole.lang@region-alsace.fr)



## Alsace Amorçage

**Société par Action Simplifiée au capital de 1, 5 M€, créée à l'initiative de la Région Alsace et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Alsace Amorçage a pour objet d'investir en fonds propres ou quasi fonds propres dans des PME alsaciennes innovantes.**

### Pourquoi ?

Alsace Amorçage est née de la volonté de favoriser la création d'activités innovantes. En effet, il n'existe pas aujourd'hui d'instruments financiers qui interviennent en Alsace pour prendre en charge ce type de projet.

### Pour qui ?

Les sociétés en démarrage, les jeunes entreprises à haut-niveau technologique au moment où leur période d'incubation rend crédible leur viabilité économique, mais où certains éléments du plan d'affaires, notamment la preuve du concept, restent à confirmer.

### Où ?

Toute l'Alsace.

### Pour quelles opérations ?

La société interviendra en amont du capital-risque classique, c'est-à-dire lors du premier apport de financement à une entreprise, alors que celle-ci n'a pas encore entamé le développement de son produit (ou service) et ne génère pas de chiffre d'affaire significatif.

### Combien ?

Les prises de participation pourront atteindre en moyenne 150 000 € par entreprise et l'engagement maximum dans une société ne dépassera pas 10 % des fonds levés par la Alsace Amorçage.

### Comment ?

La société dispose d'une équipe compétente en matière de validation et de suivi de jeunes sociétés.

La demande est à adresser au Président d'Alsace Amorçage  
15 rue des Juifs - 67000 STRASBOURG  
Tél. : 03 88 52 45 46 - Fax : 03 88 52 92 50

### Contact

■ **Alsace Amorçage**  
Tél. : 03 88 52 45 46 - Fax : 03 88 52 92 50

■ **Région Alsace**  
35 avenue de la Paix - BP91006  
67000 STRASBOURG

*Direction du Développement Economique*  
Tél. : 03 88 15 68 80 - Fax : 03 88 15 68 89  
e-mail : [eco@region-alsace.fr](mailto:eco@region-alsace.fr)

**Carole LANG** - Tél. : 03 88 15 68 82  
e-mail : [carole.lang@region-alsace.fr](mailto:carole.lang@region-alsace.fr)